

Le développement de l'économie circulaire est un défi majeur pour notre pays, l'Europe et, plus largement, le monde, et appelle ainsi une mobilisation de l'ensemble des acteurs. Les entreprises de la FNADE, déjà engagées dans la préservation des ressources, souhaitent contribuer activement à l'élaboration de la feuille de route économie circulaire.

La récente décision chinoise de fermer ses frontières aux importations sur son territoire de certaines matières premières de recyclage (« MPR ») et ses impacts importants illustrent la nécessité impérieuse de construire aujourd'hui, en France et en Europe, l'industrie de demain. Il s'agit d'une formidable opportunité, celle de construire la « société européenne du recyclage ». Un objectif atteignable si nous conjuguons correctement politiques publiques et savoir-faire industriel et si nous corrigeons le déséquilibre manifeste entre l'offre (les matières triées) et la demande en matières recyclées.

Nous devons saisir cette opportunité de faire de la France l'acteur clé de la transition écologique et solidaire. Il s'agit donc désormais de mettre en mouvement des dynamiques pour répondre à ces défis. Cette feuille de route est, à nos yeux, une page à écrire qui sera déterminante pour les années à venir. L'enjeu n'est pas seulement climatique, environnemental mais aussi sociétal et économique, avec des emplois et de l'activité économique pour nos territoires.

Vous trouverez ci-joint nos propositions afin de répondre aux résultats attendus :

- Atteindre les objectifs de recyclage : 55% de valorisation matière d'ici 2020 et 65% d'ici 2025 et se fixer un cap de 100% de recyclage des plastiques
- Développer la prévention, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets ce qui aura pour résultante de réduire le stockage de 50% d'ici 2025 par rapport à 2010.

SYNTHESE DE NOS PROPOSITIONS

1/Comment consommer moins de ressources et mieux concevoir les produits ?

- Consommer moins de ressources vierges grâce à une **utilisation plus importante des matières recyclées et de l'énergie issue des déchets**
- Mieux concevoir les produits grâce à de **l'éco-conception** (renforcement de l'éco-contribution des produits sous REP et malus pour les produits non recyclables) et **une meilleure information des consommateurs** via un ecolabel

2/Comment mieux collecter et mieux recycler les produits mis sur le marché lors de leur fin de vie ?

- Collecter plus de déchets avec une **amélioration du geste de tri** des ménages mais aussi des entreprises, avec une attention particulière sur les bio déchets et les déchets du BTP, développer la **tarification incitative**, mettre en œuvre de **contrats sur performances** et **améliorer les filières REP**
- Mieux recycler en **créant** les installations de transformation des matières triées pour les rendre directement utilisables par l'industrie

3/Comment assurer des débouchés et stimuler la demande de produits recyclés ?

- Rendre les MPR plus compétitives grâce à de la **fiscalité incitative**
- Mettre en place des **obligations d'incorporation de MPR dans certains produits**
- Activer mieux et davantage le **levier de la commande publique**

4/Comment mettre en mouvement tous les acteurs ?

- Donner de la visibilité pour investir
- Clarifier les limites du service public de la gestion des déchets

1-CONSOMMER MOINS DE RESSOURCES

Il est indispensable de diminuer nos prélèvements de ressources. Chaque année, la date à laquelle nous avons consommé les ressources renouvelables de la planète pour l'année arrive de plus en plus tôt dans le calendrier.

Considérons donc avec plus d'attention le formidable potentiel de ressources dont nous pouvons bénéficier avec nos déchets. Des matières et de l'énergie sont disponibles dans nos déchets. Utiliser plus de matières recyclées et d'énergie de récupération est donc une des solutions pour limiter le prélèvement des ressources naturelles et le recours aux énergies fossiles. Pour exemple, 1 tonne de plastique recyclé permet d'économiser 5 barils de pétrole brut, 90% d'énergie et 1,6T de CO2.

La question des débouchés est donc plus largement développée dans nos propositions liées à la stimulation de la demande abordée plus loin.

2-MIEUX CONCEVOIR LES PRODUITS

FAVORISER L'ECO-CONCEPTION AVEC UNE ECO-MODULATION

Afin d'optimiser la conception des produits, renforcer l'éco-contribution des produits sous REP constitue un levier déterminant. A travers un système incitatif de bonus-malus, cela permettra de récompenser les acteurs mettant en marché des produits vertueux, intégrant la gestion de la fin de vie du produit et prenant en compte la part de matières recyclées intégrée au produit.

Pour les produits hors REP, un autre levier financier incitatif peut être actionné pour décourager les produits non recyclables. Il s'agit d'instaurer un système de malus afin de dissuader l'émergence de ces produits. **Il est indispensable aujourd'hui de favoriser des produits durables et recyclables s'inscrivant dans la dynamique de l'économie circulaire.**

Ces contributions financières pourraient participer au développement des mécanismes de soutien à l'utilisation des MPR dans l'industrie.

INFORMER LE CONSOMMATEUR AVEC UN ECOLABEL MODERNISE

Le citoyen est de plus en plus sensible aux problématiques environnementales et au geste éco citoyen. Pour permettre aux consommateurs de faire des achats responsables, **il est indispensable de développer des écolabels délivrant des informations précises aux consommateurs.** Les informations délivrées aujourd'hui sur les emballages des produits ne sont pas suffisamment explicites pour guider les choix d'achat. D'où la nécessité de délivrer des messages simples et clairs à l'instar de ce qui est fait pour la consommation électrique des appareils électroménagers.

Cet Ecolabel doit permettre au consommateur citoyen, non seulement de savoir que l'emballage du produit qu'il achète est recyclable mais plus encore qu'il contient x% de MPR. Nous sommes convaincus que cette information nouvelle permettra au consommateur averti de faire des choix plus discriminants. C'est grâce à cela que les marques seront incitées à évoluer et à leurs fournisseurs de leur proposer des solutions véritablement circulaires.

Le citoyen, après avoir choisi d'acheter un produit en fonction de son impact environnemental, a aussi un rôle déterminant lorsqu'il jette ce produit. **Le geste de tri constitue la première étape du recyclage** : la qualité du tri à la source est essentielle pour la production de matières premières de recyclage. Il s'agit de pouvoir produire des matières de qualité qui répondront ensuite au cahier des charges de l'industrie utilisatrice.

Outre la qualité, la question du gisement est déterminante pour assurer un flux constant et suffisant de matières aux industriels. Il est donc indispensable d'augmenter la collecte sélective des déchets.

1.COLLECTER PLUS DE DECHETS

La France a pris du retard notamment sur le tri à la source des bio-déchets et sur les déchets du BTP par rapport à ses voisins européens ; c'est la raison pour laquelle la loi a fixé, pour ces deux flux, des objectifs ambitieux.

Les bio-déchets représentent 20 millions de tonnes chaque année. Aujourd'hui, seulement 40% sont valorisés. Généraliser le tri à la source, avec une obligation d'ici 2025, est donc un axe fort que nous partageons.

Pour atteindre ces objectifs, la FNADE souligne la nécessité de **mettre en place un cadre réglementaire plus précis** :

- Pour garantir la qualité des composts qui retournent à la terre : exigence de traçabilité et de qualité sans dérogation.
- Pour se prémunir des risques sanitaires : il faut des collectes spécifiques et des dispositions sanitaires adaptées pour les déchets des professionnels. Pour le compostage de proximité, il faut encadrer ces pratiques avec un suivi réglementaire et de l'accompagnement.

Les déchets du BTP représentent 247 millions de tonnes de déchets dont 90% de déchets inertes (la part des déchets non dangereux non inertes issus du BTP étant respectivement de 10% dans les TP et de 25% dans le Bâtiment issus des travaux de construction, de rénovation et de démolition, soit entre 10 et 12 millions de tonnes de déchets en mélange).

Pour atteindre l'objectif de 70% de recyclage des déchets du BTP, la FNADE souligne l'importance du tri à la source sur chantier et du développement des points d'accueil des déchets des artisans et propose :

- De mobiliser les acteurs pour que ces déchets rejoignent les exutoires adaptés au type de déchets : reprise distributeur et déchèteries professionnelles pour les déchets des artisans, accueil des déchets inertes dans les installations de stockage de déchets inertes.
- De développer des outils de suivi de l'obligation de la reprise distributeur pour concrétiser la filière (attestation annuelle indiquant les volumes repris et leur devenir par exemple).
- De rendre obligatoire un diagnostic déchets en amont des travaux comme une pièce à joindre au permis de construire ou du permis de démolir, sous la responsabilité du maître d'ouvrage.
- A l'issue du chantier, un bilan déchets (le recollement) devra être produit pour s'assurer que le tri à la source des déchets et les filières de valorisation envisagées lors du diagnostic déchets ont bien été respectées.

DEVELOPPER LA TARIFICATION INCITATIVE

La France est un des seuls grands pays européens à ne pas imposer la tarification incitative. Pourtant les résultats observés démontrent par rapport à la moyenne nationale une baisse des déchets résiduels par an et par habitant de 50% et une augmentation du recyclage de 30%.

Aujourd'hui, alors que l'on demande au citoyen de plus en plus d'efforts pour trier, sa facture ne baisse pas. Or, avec l'instauration de la tarification incitative, il est d'ores et déjà démontré que le coût de la collecte des déchets baisse pour l'ensemble de la collectivité, jusqu'à 10% environ. A une époque où les collectivités locales ont des difficultés budgétaires, cet élément de réduction de la dépense publique devrait être activement développé. Associer le citoyen dans une dynamique positive au travers d'une **tarification qui récompense les efforts fournis est un signal positif fort.**

La FNADE regrette l'abandon de la généralisation initialement prévue en 2010 ; il faut à présent accompagner les collectivités pour développer ce dispositif vertueux. Actuellement, 5 millions d'habitants seulement sont sous tarification incitative : comment réussir à couvrir 25 millions d'habitants d'ici 2025 sans incitation voire sans réglementation ?

Par ailleurs, tous les modèles innovants visant à faire participer le citoyen à l'optimisation des coûts de collecte et la qualité du tri doivent être analysés et encouragés : Modèles de reverse logistique, couponning dans les déchèteries, Reverse Vending Machine, développement des points d'apports volontaires, ...

FAVORISER LA PERFORMANCE ET L'INNOVATION

Actuellement, de nombreux contrats de collecte des déchets sont des contrats de moyens entre la collectivité et un opérateur, ce qui n'offre aucune possibilité de proposer des innovations.

La mise en œuvre de contrats sur performances des services de collecte et de gestion des déchets permettra d'une part, d'optimiser l'efficacité technique et économique de la collecte des déchets ménagers et assimilés et, d'autre part, de soutenir la recherche et développement, l'innovation sur les métiers de collecte au niveau des opérateurs et des fabricants de matériels de gestion des déchets (pesée embarquée, facturation à l'utilisateur, suivi des quantités par quartier ou rue, suivi en temps réel de la position des camions, réduction des nuisances sonores, etc....).

L'économie ainsi réalisée permettra ensuite le développement de nouveaux services : tri à la source des bio-déchets, extension des consignes de tri des plastiques, ... mesures prévues dans la LTECV.

FOCUS SUR LES DECHETS DES ENTREPRISES

Pour les déchets des entreprises, les mesures de la LTECV concernant le tri 5 flux (papier, métal, verre, plastique, bois), les bio-déchets doivent être mises en œuvre de façon prioritaire car ils représentent un gisement potentiel important pour dynamiser l'économie circulaire.

Fiscalité incitative :

La redevance spéciale n'étant à ce jour plus obligatoire, les entreprises collectées par le SPGD qui souhaitent mettre en place le tri 5 flux ou celui des bio-déchets doivent payer à la fois la TEOM (basée sur le foncier bâti) et la prestation de tri généralement assurée par un prestataire, ce qui est très dissuasif. De même que pour le citoyen, **les efforts menés par les entreprises doivent être récompensés à travers une tarification incitative positive en réduisant la TEOM.** C'est l'une des clés de succès.

D'autre part, il est indispensable de mettre en œuvre des actions pédagogiques, suivies de contrôles de ces nouvelles obligations, sans quoi ces déchets continueront à être collectés en mélange. L'attestation de traçabilité et le contrôle sont indispensables à la mise en œuvre de ces obligations.

FOCUS SUR LES REP :

Aujourd'hui, 15 REP environ représentent un gisement potentiel de 15 millions de tonnes. La FNADE propose de réformer ces dispositifs pour les adosser à de véritables schémas industriels, visant à améliorer leur efficacité et à développer une industrie rentable et pérenne sur le territoire français.

Plus précisément, la FNADE souhaite :

- Mettre en place une gouvernance partagée des filières REP tout au long de la durée de l'agrément pour anticiper les évolutions (sécurisation sites D3E, cours des matières recyclées...) et partager les risques et la valeur sur ces filières.
- Renforcer les cahiers des charges des organismes agréés pour garantir des principes de concurrence juste et notamment harmoniser les standards de qualité des matières triées au niveau européen afin d'éviter toute distorsion de concurrence entre les Etats membres : exemple WEElabex, norme européenne pour les matières issues de D3E n'est imposé que dans 2 ou 3 pays européens (choix laissé aux Etats membres d'appliquer ou non les standards).
- Donner une vision prospective des investissements à réaliser en termes de capacité sur les territoires et assurer ainsi une durée adéquate des contrats en ligne avec l'investissement.
- Mettre en œuvre des mécanismes de soutien aux filières de recyclage dont la volatilité et le risque ne peuvent être uniquement supportés par les acteurs aval
- Développer un meilleur maillage des points de collecte, notamment dans les lieux publics, afin d'augmenter le gisement de matières collectées.

2. MIEUX RECYCLER POUR POUVOIR REINCOPORER LES MPR EN FRANCE ET EN EUROPE

La France dispose aujourd'hui de centres de tri de déchets qui produisent des balles de matières recyclés de qualité variée. Mais, à date, une partie très importante de ces matières est exportée en dehors d'Europe faute de l'existence d'un marché local suffisant.

L'exemple de la Chine nous montre l'importance de développer rapidement en France et en Europe le maillon complémentaire aux centres de tri dans la chaîne de valeur du recyclage. Il est urgent (i) d'investir dans des installations de transformation des matières triées sur nos centres de tri, pour produire des MPR de plus grande qualité et (ii) de créer un choc sur la demande de MPR pour que nous cessions d'être aussi dépendants des décisions politiques et commerciales des autres pays. **Sans une régulation nouvelle et volontariste dans ce domaine, le marché seul ne parviendra pas à réguler le déséquilibre persistant entre offre et demande.**

Ainsi, en ce qui concerne les matières plastiques, il est nécessaire de développer très rapidement les installations de préparation et de régénération des plastiques triés en granulés de plastiques recyclés, et notamment sur les nouveaux flux de plastiques résultant de l'extension des consignes de tri des plastiques ou sur les films et housses plastiques provenant de l'industrie.

Il est important de prendre en compte la contrainte de temps nécessaire à la mise en œuvre des nouvelles installations de recyclage et de valorisation des déchets. En effet, il faut 3 à 4 années pour démarrer une nouvelle unité en tenant compte des temps de concertation, d'études et de construction.

La production de la France en MPR est excédentaire par rapport à la consommation de MPR par son industrie : l'an dernier, ce sont ainsi 14,5 millions de tonnes de MPR résultant d'une politique volontariste et des efforts des entreprises et des citoyens, qui ont été exportées vers l'Europe et au-delà.

Le 18 juillet dernier, la Chine a annoncé l'interdiction, dès la fin de l'année, de l'importation de 24 types de déchets en provenance de l'Union européenne. Outre le fait qu'elle constitue un bouleversement et donne lieu à une période de transition très compliquée pour nos entreprises, elle constitue néanmoins une formidable opportunité de développer en France l'industrie du recyclage et de faire de la France le leader de la transition écologique. Garder et recycler cette matière première sur notre territoire acteront la mise en place d'une véritable économie de la ressource.

RENDRE LES MATIERES PREMIERES DU RECYCLAGE PLUS COMPETITIVES

Corollaire indispensable, le développement de l'utilisation des MPR dans notre industrie. Et pour convaincre notre industrie et leurs clients de réellement promouvoir la réincorporation de MPR, trois leviers nous semblent déterminants :

- Mettre en place une TVA réduite sur les produits intégrant un certain pourcentage de matières premières de recyclage, un crédit d'impôt ou un sur-amortissement pour les entreprises substituant des MPR aux matières vierges. Ces schémas seraient financés par un système de malus afin de dissuader l'émergence de produits non recyclables.
- Accréditer une liste d'acteurs du recyclage (régénérateurs, transformateur de déchets en MPR) et d'utilisateurs de MPR pour permettre une traçabilité spécifique sur les flux donnant lieu à un crédit d'impôt.
- Ajustement périodique (tous les 3 ans) de l'avantage fiscal en fonction du marché.

La FNADE partage la proposition de 2ACR du développement d'un mécanisme de soutien au marché des plastiques. Celui-ci vise à soutenir les régénérateurs de plastiques européens, maillon essentiel de la chaîne de valeur du recyclage des plastiques, en capitalisant sur les bénéfices environnementaux de l'utilisation des matières plastiques recyclées par rapport aux matières vierges.

Une étude récente menée en France par le syndicat des régénérateurs de plastiques (SRP) sur 21 sites et 5 résines plastiques (PEHD, PEBD, PP, PET, PVC) a permis de chiffrer ces bénéfices environnementaux, notamment en termes d'émissions de CO2 évités et d'économies d'énergie. Les régénérateurs français de plastiques fournissent maintenant à leur client un certificat de recyclage quantifiant les économies d'émissions de CO2 et d'énergie.

2ACR propose, dans le cadre d'un fond de soutien européen dédié à la transition vers une économie bas carbone et circulaire, que ces certificats soient valorisés financièrement pour soutenir les industriels du recyclage des plastiques en Europe. Ils permettraient de redonner de la compétitivité à ce maillon ainsi qu'aux industries situées en aval.

UTILISER PLUS DE MATIERES PREMIERES DU RECYCLAGE

Obliger à un taux d'incorporation :

Mettre en place un taux de réincorporation volontaire ou imposé à terme s'appuyant sur une étude déterminant l'adéquation entre les MPR produites et les besoins des incorporateurs.

Rendre la commande publique exemplaire :

La LTECV prévoit des objectifs ambitieux de renforcement de la commande publique durable au service de l'économie circulaire. Deux ans après la publication de la loi, rien n'a vraiment changé. Il est pourtant évident que l'achat public a un véritable rôle à jouer pour stimuler la demande notamment de papier recyclé et de granulats artificiels.

La FNADE propose de promouvoir via l'observatoire économique des achats publics :

- La création d'un guide à l'attention de l'acheteur public pour privilégier l'achat de produits intégrant des MPR (ex : Fourniture et livraison de papier recyclé) et non pas au travers des seuls critères environnementaux (ex : achat de papier avec pour l'un des critères de jugement des offres l'origine de la pâte vierge ou recyclée).
- Le suivi de l'évolution de la commande publique pour le papier recyclé et les mâchefers, sur lesquels un engagement est fixé dans la LTECV.
- La mise à disposition des acheteurs d'un recensement des produits intégrant des MPR disposant d'une offre suffisante sur le marché pour permettre une mise en concurrence (par exemple, mobilier urbain en plastique recyclé, ...).

Adapter l'outil industriel et optimiser la valorisation énergétique de nos déchets :

En appui, il est nécessaire de **poursuivre les soutiens pour les entreprises ré incorporatrices** qui doivent adapter leur outil de production lorsqu'elles intègrent des MPR dans leur processus de fabrication (ex : ORPLAST).

Favoriser l'émergence des installations de production d'énergie à partir de CSR pour traiter les refus de tri et de traitement de déchets qui seront ainsi détournés du stockage. Nous sommes convaincus qu'une filière CSR nouvelle en France peut voir le jour, qui permettrait de valoriser dans le respect de la hiérarchie des modes de valorisation, environ 2,5 millions de tonnes de CSR sous forme d'une énergie locale. Dans ce cadre-là il est très important que **les soutiens apportés par l'ADEME à l'investissement se poursuivent** et s'amplifient. Au-delà de ces soutiens, nous demandons **la mise en place de certificats verts** pour défendre, dans le mix énergétique français, cette énergie de substitution bas carbone.

Au total, si nous parvenons à créer cette filière nouvelle de valorisation des CSR sous forme de chaleur, et que nous améliorons le rendement énergétique du parc des autres unités de valorisation énergétique qui existent en France, c'est **un potentiel supplémentaire de 12 TWh d'énergie** que nous pourrions produire en France, chaque année, à partir de nos déchets, soit une augmentation tout à fait significative par rapport à la production actuelle de 16 TWh. La FNADE est convaincue que la création de territoires à énergie positive sera possible si nous parvenons à révéler le plein potentiel énergétique des déchets qui y sont produits.

Enfin, pour améliorer la compétitivité des énergies de récupération et des énergies renouvelables, nous soutenons aussi une **augmentation plus rapide de la trajectoire de la taxe carbone**.

AXE 4 : COMMENT METTRE EN MOUVEMENT TOUS LES ACTEURS

Associer les parties prenantes dans un projet collectif et collaboratif est une condition essentielle pour enclencher un véritable changement. Cette feuille de route en sera l'expression. Mais au-delà du projet enthousiasmant, la question qui se pose aujourd'hui est celle des moyens alloués à l'atteinte des objectifs.

DONNER DE LA VISIBILITE POUR INVESTIR

Pour mettre en place l'outil industriel nécessaire à l'atteinte des objectifs de la LTECV : 4,5 Md€ sont nécessaires. Les entreprises de la FNADE investissent chaque année 700 M€ pour moderniser et maintenir les installations industrielles. Pour atteindre les objectifs, 450 M€ par an seront nécessaires jusqu'en 2025 pour l'ensemble du secteur. Les investissements pourraient être soutenus à hauteur d'un tiers, soit 150 M€ par an, au travers de différents mécanismes :

- Un mécanisme déjà existant de sur-amortissement dans la loi sur la croissance et l'activité en 2015
- Un crédit d'impôt ayant fait ses preuves dans d'autres secteurs d'activités
- Le fonds déchets de l'ADEME (qu'il convient de ne pas réduire) ou le Grand Emprunt de l'Etat

CLARIFIER LES LIMITES PUBLIC / PRIVE

Il est indispensable de définir clairement les déchets assimilés collectés par le service public pour éviter le financement par le citoyen de la gestion des déchets des entreprises. Les entreprises concernées par les obligations de tri à la source ne devraient plus faire l'objet d'une collecte en mélange avec les déchets ménagers. Les déchets assimilés sont les déchets que la collectivité peut collecter et traiter eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites sans sujétions techniques particulières.

Pour cela, nous proposons de fixer réglementairement :

- Une définition claire des sujétions techniques particulières correspondant à des moyens spécifiques nécessaires pour la gestion des déchets d'entreprises qui ne sont pas nécessaires pour la collecte des déchets ménagers ;
- La prise en compte des seuils spécifiques définis par les textes réglementaires au-delà desquels les entreprises sont soumises à des obligations de tri à la source et doivent faire l'objet d'une collecte spécifique.

LA FISCALITE TGAP SEULE NE PERMETTRA PAS LE DEVELOPPEMENT DU RECYCLAGE

Enfin, la fiscalité doit être considérée comme un outil au service de la transformation. Elle doit inciter les acteurs à orienter leurs choix vers des solutions vertueuses. Elle est un levier d'action de la stratégie, **soutenant la mise en place des capacités industrielles de tri, recyclage et valorisation des déchets.**

Concernant la TGAP déchets, une hausse supplémentaire nous paraît donc injustifiée dès lors que la trajectoire de baisse du stockage est déjà totalement en ligne avec les objectifs de la LTECV (pour rappel, les volumes enfouis se sont élevés à 17 millions de tonnes en 2016, en baisse de 20% par rapport aux 21 millions de tonnes stockées en 2010). Ce d'autant que la trajectoire actuelle de TGAP, fruit d'un long travail de concertation au sein du Comité fiscalité écologique aboutissait déjà à une augmentation de la TGAP de 20 à 50 %.

En conclusion :

A court terme, les sujets les plus stratégiques sont la création d'une véritable demande locale, pérenne et viable pour les MPR, ainsi que l'augmentation de la qualité du tri à la source, plutôt que le renchérissement punitif du coût des filières historiques.

Le processus d'élaboration de la feuille de route pour l'économie circulaire s'inscrit donc bien dans une dynamique collective entre les Pouvoirs publics, la Société civile, les entreprises et les collectivités territoriales. C'est à cette condition que nous pourrons réussir à changer de paradigme et à nous inscrire résolument dans un modèle circulaire.

Pour cela, il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs : la transformation efficace sera la résultante d'actions concrètes et rapides sur chacune des étapes de la vie des produits.

La FNADE et les entreprises qu'elle représente sont prêtes à s'engager dans cette transformation et à investir dans notre pays pour contribuer au développement des installations nécessaires à l'atteinte des objectifs.